



Société anonyme au capital de 5.450.578,50 €
Siège social : 3 rue Blaise Pascal – 22300 Lannion
444 829 592 RCS Saint-Brieuc

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2016

Rapport Financier Semestriel au 30 juin 2017 inclus



La présente actualisation du Document de référence 2016 a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 7 septembre 2017 sous le numéro D-17-0408-A1, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Elle complète le Document de référence 2016 enregistré auprès de l'AMF le 28 avril 2017 sous le numéro R.17-031. Le Document de Référence et son actualisation ne pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière que s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du Document de Référence et de la présente actualisation sont disponibles sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.ekinops.net).

SOMMAIRE

_Toc491938307

1. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	3
2. RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2017.....	4
2.1. Rapport semestriel d'activité	4
2.2. Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2017	6
2.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	25
3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	26
4. INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL	28
4.1. Capital social	28
4.2. Principaux actionnaires.....	36
4.3. Acte constitutif et Statuts.....	37
4.4. Principaux événements post clôture	38
5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	44
5.1. Responsable de l'actualisation du document de référence	44
5.2. Contrôleurs légaux des comptes	44
5.2.1. Commissaires aux Comptes titulaires	44
5.2.2. Commissaires aux Comptes Suppléants	45
5.3. Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	45
5.4. Documents accessibles au public	46
5.5. Table de concordance	46

1. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les principales informations financières présentées ci-dessous sont extraites des comptes consolidés semestriels établis en normes IFRS. Les Comptes consolidés semestriels ont fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes, lesquels ont émis un rapport sur l'information financière semestrielle figurant au paragraphe 2.3 de la présente actualisation du document de référence 2016.

Ces principales données comptables et opérationnelles doivent être lues avec les informations contenues au chapitre 2 de la présente actualisation du document de référence 2016.

Données consolidées en K€ - Normes IFRS	30 juin 2017	30 juin 2016
Chiffre d'affaires	10 636	8 492
Marge brute	4 990	4 263
En %	47%	50%
Charges opérationnelles	5 659	5 773
EBITDA	214	(930)
Résultat opérationnel courant	(669)	(1 510)
Résultat net consolidé	(2 360)	(1 603)

ACTIF Données consolidées en K€ - Norme IFRS	30 juin 2017	31 décembre 2016
Actifs non courants	2 670	2 278
Actifs courants	17 393	13 543
- dont stock	6 150	5 708
- dont comptes clients	7 767	6 284
Disponibilité	7 841	8 431
TOTAL	27 904	24 252

PASSIF Données consolidées en K€ - Norme IFRS	30 juin 2017	31 décembre 2016
Capitaux propres	13 841	15 821
Emprunts	2 833	1 899
Dettes fournisseurs	7 763	3 000
Autres Passifs	3 467	3 532
TOTAL	27 904	24 252

Au 30 juin 2017, Ekinops disposait de 13,8 M€ de capitaux propres, de 7,84 M€ de trésorerie disponible et de dettes financières limitées à 2,83 M€. Postérieurement à la clôture du semestre, Ekinops a réalisé avec succès en juillet 2017 une augmentation de capital de 14,8 M€ dans le cadre de l'opération d'acquisition de OneAccess.

2. RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2017

2.1. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

2.1.1. Activité d'Ekinops durant le semestre

A l'issue du 1er semestre 2017, Ekinops a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 10,64 M€, en hausse de 25% par rapport au 1er semestre 2016.

Depuis le début de l'année, la croissance est portée par le succès commercial des solutions 100G et 200G (75% du chiffre d'affaires contre 56% au 1er semestre 2016) alors que le recul programmé des ventes d'équipements 10G se poursuit (15% des ventes contre 28%). La part des services reste relativement stable à 10% contre 12% au 1er semestre 2016.

Par zone géographique, la croissance a été tirée par la montée en puissance de clients importants en EMEA Nord (+81% sur 1 an pour représenter 40% des facturations du semestre) et en Europe de l'Est (+51% de progression pour totaliser 27% de l'activité semestrielle). L'activité s'est stabilisée aux Etats-Unis (-9% en données publiées et 30% des ventes) après une très forte année de croissance en 2016 (+50% de progression).

Par ailleurs, Ekinops et les principaux actionnaires de OneAccess, fournisseur mondial de premier plan de solutions d'accès réseau, ont signé, le 28 juin 2017, les accords définitifs en vue d'un rapprochement entre les deux sociétés, opération rémunérée en numéraire pour moitié et, pour l'autre moitié, par apport d'actions OneAccess rémunéré par émission d'actions nouvelles Ekinops, sur la base d'une valeur de transaction de la société OneAccess de 58 M€.

2.1.2. Analyse des résultats d'Ekinops

La croissance du chiffre d'affaires, le taux de marge brut qui s'établi à 46,9% et la maîtrise des charges de fonctionnement ont permis d'enregistrer un EBITDA positif au 1er semestre 2017, soit 0.21m€.

Le résultat net consolidé s'élève à (2,36) M€ contre (1,6) M€ au 1er semestre 2016. Ce résultat intègre des charges opérationnelles afférentes à l'opération d'acquisition de la Société OneAccess pour un montant de 1,5 M€.

2.1.3. Evènements postérieurs à la fin de la période intermédiaire

Fin juillet 2017, Ekinops a finalisé avec succès une levée de fonds de 14,8 M€ par augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS), qui constitue donc la 1ère étape dans le cadre du financement de l'acquisition de OneAccess.

Le solde du besoin de financement global lié à cette opération sera issu de l'augmentation de capital réservée à l'entité conseillée par Aleph Capital et à Bpifrance d'un montant de 24 M€¹, qui sera réalisée au même prix que celui retenu lors de l'augmentation de capital avec maintien du DPS de juillet, soit 4,20 € par action. Cette opération va donner lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF. Un « Document E », décrivant les termes et conditions de l'apport susvisé, fera également l'objet d'un enregistrement par l'AMF.

¹ Opération qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la société convoquée le 29 septembre 2017 sur 1^{ère} convocation

L'assemblée des actionnaires d'Ekinops convoquée le 29 septembre 2017 est ainsi appelée à se prononcer sur le projet d'apport des actions OneAccess ainsi que sur l'augmentation de capital réservée avec suppression du DPS à personnes dénommées au profit de l'entité conseillée par Aleph Capital et de Bpifrance.

2.1.4.Évolution prévisible de l'activité d'Ekinops jusqu'à la clôture de l'exercice

Compte-tenu de la bonne dynamique engagée et des tendances favorables anticipées pour les prochains mois, Ekinops confirme ses objectifs annuels : réaliser une nouvelle année de croissance soutenue sans augmentation significative de ses charges opérationnelles sur son périmètre actuel.

2.1.5.Informations sur les risques et incertitudes pour le semestre à venir

Les facteurs de risques présentés dans le document de référence publié par Ekinops et déposé auprès de l'AMF en date du 28 avril 2017, sous le numéro R.17-031, n'ont pas subi d'évolution, ni dans leur nature, ni dans leur niveau.

2.1.6.Principales transactions avec les parties liées

Au cours de la période intermédiaire, les transactions avec les parties liées enregistrées n'ont pas subi de modifications substantielles, par rapport à celles inscrites dans les comptes de l'exercice 2016, de nature à perturber l'analyse des comptes semestriels 2017.

2.2. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2017

2.2.1. Etat de la situation financière consolidée résumé

(En milliers d'euros)	Notes	30 juin 2017	31 décembre 2016
Immobilisations incorporelles	6.1	1 369	1 290
Immobilisations corporelles	6.2	1 090	902
Actifs financiers non courants	6.4	211	86
Actifs d'impôts différés		-	-
Total actifs non courants		2 670	2 278
Stocks	6.5	6 150	5 708
Clients et comptes rattachés	6.6	7 767	6 284
Actifs d'impôts exigibles	6.7	579	1 098
Autres actifs courants	6.8	2 897	453
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.9	7 841	8 431
Total actifs courants		25 234	21 974
TOTAL DE L'ACTIF		27 904	24 252
Capital émis	6.10	3 685	3 682
Primes d'émission		45 493	45 484
Réserves consolidées - part du Groupe		(33 295)	(30 818)
Réserves de conversion		318	332
Résultat de la période - part du Groupe		(2 360)	(2 859)
Capitaux propres - Part du Groupe		13 841	15 821
Intérêts minoritaires		-	-
Total des capitaux propres		13 841	15 821
Dettes financières non courantes	6.11	1 279	1 308
Engagements envers le personnel	6.13	394	394
Autres passifs non courants	6.14	105	137
Passifs d'impôts différés		-	-
Total passifs non courants		1 778	1 839
Dettes financières courantes	6.11	1 554	591
Provisions	6.12	267	269
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 763	3 000
Autres passifs courants	6.14	2 701	2 732
Total passifs courants		12 285	6 592
TOTAL DU PASSIF		27 904	24 252

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés semestriels résumés.

2.2.2. Etat du résultat global consolidé résumé

(En milliers d'euros)	Notes	30 juin 2017	30 juin 2016
Chiffre d'affaires	7.1	10 636	8 492
Coût des ventes		(5 646)	(4 229)
Marge Brute		4 990	4 263
Frais de recherche et développement	7.2	(1 535)	(1 759)
Frais marketing et commerciaux	7.2	(2 857)	(2 810)
Frais généraux et administratifs	7.2	(1 267)	(1 204)
Résultat opérationnel courant		(669)	(1 510)
Autres produits et charges opérationnels	7.5	(1 522)	(8)
Résultat opérationnel		(2 191)	(1 518)
Coût de l'endettement financier net	7.6	(41)	(32)
Autres produits et charges financiers	7.6	(93)	(25)
Résultat avant impôts		(2 325)	(1 575)
Charge d'impôt	7.7	(34)	(28)
Résultat net de la période		(2 360)	(1 603)
Part attribuable aux actionnaires d'Ekinops SA :		(2 360)	(1 603)
Part attribuable aux participations ne conférant pas le contrôle :		-	-
Résultat de base par action (€/action) :	7.8	(0,32)	(0,28)
Résultat dilué base par action (€/action) :	7.8	(0,32)	(0,28)

Autres éléments du résultat global consolidé résumé

(En milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2016
Résultat net de la période	(2 360)	(1 603)
Autres éléments recyclables du résultat global :	(14)	(18)
Ecarts de conversion, nets d'impôts	(14)	(18)
Ecarts de conversion	(14)	(18)
Effet d'impôts	-	-
Autres éléments non recyclables du résultat global :	29	(49)
Ecarts actuariels, nets d'impôts	29	(49)
Gains (Pertes) actuariels sur engagements envers le personnel	29	(49)
Effet d'impôts	-	-
Total autres éléments du résultat global	15	(67)
Résultat global	(2 345)	(1 670)
Part attribuable aux actionnaires d'Ekinops SA :	(2 345)	(1 670)
Part attribuable aux participations ne conférant pas le contrôle :	-	-

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés semestriels résumés

2.2.3. Etat de variation des capitaux propres consolidés résumés

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves et résultat	Réserves de conversion	Capitaux propres Part du Groupe	Participations ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1er Janvier 2016	5 769 827	2 885	37 386	(31 910)	331	8 692	-	8 692
Résultat net de la période	-	-	-	(1 603)	-	(1 603)	-	(1 603)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(49)	(18)	(67)	-	(67)
Résultat global	-	-	-	(1 652)	(18)	(1 670)	-	(1 670)
Actions propres	-	-	-	(1)	-	(1)	-	(1)
Paiements en actions	-	-	-	111	-	111	-	111
Frais d'émission	-	-	(70)	-	-	(70)	-	(70)
Autres	-	-	(150)	150	-	0	-	0
Au 30 Juin 2016	5 769 827	2 885	37 166	(33 300)	313	7 064	-	7 064
Au 1er Janvier 2017	7 364 997	3 682	45 484	(33 677)	332	15 821	-	15 821
Résultat net de la période	-	-	-	(2 360)	-	(2 360)	-	(2 360)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	29	(14)	15	-	15
Résultat global	-	-	-	(2 331)	(14)	(2 345)	-	(2 345)
Actions propres	-	-	-	-	-	0	-	0
Paiements en actions	-	-	-	353	-	353	-	353
Augmentation de capital	4 800	3	9	-	-	12	-	12
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2017	7 369 797	3 685	45 493	(35 655)	318	13 841	-	13 841

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés semestriels résumés

2.2.4. Etat des flux de trésorerie consolidés résumé

(En milliers d'euros)	Notes	30 juin 2017	30 juin 2016
Résultat net de la période		(2 360)	(1 603)
Elimination des amortissements et provisions	7.4	530	329
Elimination des autres éléments sans incidence sur la trésorerie		22	22
Charges liées aux paiements en actions	6.10	353	111
Capacité d'autofinancement après impôt et coût de l'endettement financier net		(1 455)	(1 141)
Elimination de la charge (produit) d'impôt		34	28
Elimination du coût de l'endettement financier net		19	10
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net		(1 401)	(1 103)
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement		880	(385)
Impôts payés		(65)	(45)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(586)	(1 533)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6.3	(476)	(261)
Variation des prêts et avances consentis		(125)	25
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(601)	(236)
Augmentation de capital	6.10	12	(70)
Opérations sur actions propres		-	(1)
Emission de nouveaux emprunts	6.11	-	-
Remboursements d'emprunts	6.11	(198)	(50)
Intérêts financiers payés		(18)	(10)
Variation des dettes de factoring	6.11	814	136
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		610	5
Incidence de la variation des cours des devises		(13)	(14)
Augmentation (Diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(590)	(1 778)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	6.9	8 431	4 806
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	6.9	7 841	3 028

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés semestriels résumés.

2.2.5. Notes annexes aux états financiers consolidés semestriels

NOTE 1 – Information générale

Ekinops SA, domiciliée au 3 Rue Blaise Pascal 22300 Lannion, est l'entité consolidante du Groupe Ekinops.

Le Groupe Ekinops (ci-après « Le Groupe ») est un concepteur innovant de solutions de transmission sur fibres optiques destinées aux opérateurs de télécommunications.

Les actions Ekinops SA sont cotées et négociables au compartiment C du marché Euronext Paris (Code ISIN : FR0011466069, Code mnémonique : EKI).

Les comptes consolidés semestriels résumés du 30 juin 2017 ont été examinés par le Conseil d'administration d'Ekinops du 31 août 2017.

Les états financiers consolidés semestriels résumés reflètent la situation comptable d'Ekinops SA et de sa filiale.

La monnaie fonctionnelle du groupe est l'euro. Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

NOTE 2 – Faits marquants du premier semestre 2017

A l'issue du 1er semestre 2017, Ekinops a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 10,64 M€, en hausse de 25% par rapport au 1er semestre 2016.

Par ailleurs, Ekinops et OneAccess ont conclu le 28 juin 2017 un accord qui prévoit l'acquisition de 100% des titres existants de OneAccess par Ekinops à travers une opération d'échange des titres (pour 50% du capital de One Access) et une acquisition en numéraire. Cet accord a eu comme effet le lancement de l'augmentation du capital d'Ekinops avec maintien des DPS en mois de juillet 2017. Enfin le Groupe a mis en place un contrat de location financement au mois de janvier 2017. Ce dernier a pour objectif le financement de matériel de R&D et informatique à hauteur de 300 K€.

Aucun autre événement significatif n'est survenu au cours de la période intermédiaire.

NOTE 3 – Principes, règles et méthodes comptables

3.1 – PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés résumés du groupe pour le semestre clos au 30 juin 2017 ont été établis conformément aux dispositions de la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire et sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) telles qu'adoptées dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 1er janvier 2017.

En application de la norme IAS 34, les Notes explicatives incluses dans les présents états financiers dits résumés ont pour objectifs :

- de mettre à jour les informations comptables et financières contenues dans les derniers comptes consolidés publiés au 31 décembre 2016 ;
- d'apporter des informations comptables et financières nouvelles sur des éléments significatifs intervenus dans la période.

Ainsi, les notes présentées portent sur les événements et transactions significatifs du semestre et doivent être lues en liaison avec les états financiers consolidés au 31 décembre 2016. Elles sont, en effet, indissociables de l'information présentée dans les états financiers consolidés inclus dans le Rapport Financier du Groupe publié au titre de l'exercice 2016.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers consolidés résumés au 30 juin 2017 sont identiques à ceux appliqués pour les états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1er janvier 2017 et non anticipés par le Groupe

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne suivants :

IFRS 15 - Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients

Date d'application : 1^{er} janvier 2018

IFRS 15 remplacera les normes IAS 11, IAS 18 et les interprétations IFRIC et SIC associées sur la reconnaissance des produits des activités ordinaires et introduit un nouveau modèle de comptabilisation de ces produits, à partir du 1er janvier 2018.

Ekinops a procédé à une sélection des principales transactions et contrats représentatifs de l'activité actuelle du Groupe.

Ces transactions et contrats ont fait l'objet d'une analyse afin d'identifier les zones de jugement et les éventuels changements engendrés par son application.

Les conclusions de cette analyse préliminaire sont exposées ci-dessous.

Elles pourraient être amenées à évoluer en fonction des résultats de l'analyse détaillée en cours.

Pour un projet de réseau de télécommunication, les 4 principales promesses faites par Ekinops à un client sont les suivantes :

Définition de solutions techniques répondant aux exigences et contraintes d'un réseau,

- Fourniture d'équipements,
- Installation des équipements,
- Support à la maintenance du réseau,

L'analyse se poursuit afin de déterminer si ces promesses sont distinctes et si elles doivent donc être considérées comme des obligations de performance.

Par ailleurs, le Groupe considère que la promesse contractuelle faite au client de garantie quant au fonctionnement d'équipement, ne répond pas à la définition d'une obligation de performance distincte car elle ne donne pas lieu à un « service additionnel ». Ainsi, les coûts de garantie continueront d'être reconnus conformément à IAS 37 « Provisions, passif éventuels et actifs éventuels ».

A ce stade de l'analyse, le Groupe n'entrevoit pas d'impact significatif sur la présentation de ses états financiers consolidés, quant à la mise en application de la norme IFRS 15 au 1er janvier 2018.

IFRS 9 - Instruments financiers

Date d'application : 1^{er} janvier 2018

Le 24 juillet 2014, l'IASB a finalisé son projet de remplacement de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, en publiant la version complète de la norme IFRS 9. Cette dernière introduit des changements importants par rapport à la norme IAS 39 :

- les dispositions relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers reposeront désormais sur l'analyse conjointe du modèle de gestion de chaque portefeuille d'actifs et des caractéristiques contractuelles des actifs financiers ;
- le modèle de dépréciation a, quant à lui, abandonné l'approche actuelle fondée sur les pertes avérées au profit d'une approche retenant les pertes attendues ;
- le volet couverture enfin comporte de nombreuses avancées significatives en faveur d'un rapprochement comptabilité/politique de gestion des risques de l'entreprise.

Le Groupe n'attend pas de modification significative sur le classement et l'évaluation des actifs financiers compte tenu de la nature de ses opérations.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'International Accounting Standards Board (IASB) non encore adoptés par l'Union européenne

IFRS 16 - Contrats de location

Date d'application : 1^{er} janvier 2019

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location ». IFRS 16 remplacera IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées et viendra supprimer la divergence de traitement comptable qui existait précédemment entre « contrats de location simple » et « contrats de location financement ». Les preneurs devront comptabiliser tous les contrats de location d'une durée de plus d'un an selon les modalités actuellement prévues pour les contrats de location financement par IAS 17 et comptabiliser ainsi un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué en contrepartie d'une dette représentative de l'obligation de payer ce droit.

A ce stade, le Groupe n'a pas procédé à l'application par anticipation de cette norme.

3.2 – RECOURS AUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Afin d'établir les états financiers conformément aux normes IFRS, la Direction du Groupe a dû recourir à des hypothèses, des jugements et des estimations, susceptibles d'affecter à la date d'établissement des états financiers, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les montants présentés au titre des charges et produits de la période.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur :

- l'évaluation de la juste valeur des options d'achat et de souscription d'actions (plans de stock-options, bons de créateur d'entreprise, d'actions gratuites et de bons de souscription d'action) accordées aux fondateurs, aux dirigeants, à certains salariés du Groupe et à certains prestataires. L'évaluation de cette juste valeur résulte de modèles nécessitant l'utilisation d'hypothèses de calcul (volatilité, turnover, durée d'exercabilité ...);
- l'évaluation des avantages du personnel, et plus particulièrement des indemnités de fin de carrière ;
- l'estimation des flux de remboursements des subventions et avances remboursables ;

- l'évaluation des impôts différés.

La Direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de l'hypothèse de continuité d'exploitation, de son expérience passée et des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou encore suite à de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent par conséquent sensiblement différer de ces estimations.

3.3 – PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre et les méthodes de consolidation n'ont pas évolué par rapport au 31 décembre 2016.

NOTE 4 – Informations sur le caractère saisonnier ou cyclique des activités

Le chiffre d'affaires est généralement caractérisé par une faible saisonnalité entre les deux semestres de l'année civile.

NOTE 5 – Gestion du risque financier

Les facteurs de risque sont les mêmes que ceux identifiés dans le Document de référence 2016.

NOTE 6 – Notes relatives à l'état de situation financières consolidée

6.1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(En milliers d'euros)	Frais de développement	Frais de développement en cours	Concessions, brevets et droits similaires	Total Immobilisations incorporelles
Valeur brute au 31 décembre 2016	2 080	335	1 373	3 788
Capitalisation des frais de développement	-	290	-	290
Acquisition	-	-	22	22
Mise en service	474	(474)	-	-
Valeur brute au 30 juin 2017	2 554	151	1 395	4 100
Amortissements cumulés au 31 décembre 2016	(1 153)	-	(1 345)	(2 498)
Dotations de la période	(226)	-	(7)	(233)
Amortissements cumulés au 30 juin 2017	(1 379)	-	(1 352)	(2 731)
Valeur nette au 31 décembre 2016	927	335	28	1 290
Valeur nette au 30 juin 2017	1 175	151	43	1 369

6.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En milliers d'euros)	Installations techniques, matériel & outillage	Mobilier et matériel de bureau, informatique	Total Immobilisations corporelles
Valeur brute au 31 décembre 2016	4 733	785	5 518
Acquisition	134	30	164
Cession	-	(1)	(1)
Nouveaux contrats de location-financement	246	54	300
Incidence de la variation du cours des devises	-	(7)	(7)
Valeur brute au 30 juin 2017	5 113	861	5 974
Amortissements cumulés au 31 décembre 2016	(4 002)	(614)	(4 616)
Dotations de la période	(230)	(44)	(274)
Cession	-	-	-
Incidence de la variation du cours des devises	-	6	6
Amortissements cumulés au 30 juin 2017	(4 232)	(652)	(4 884)
Valeur nette au 31 décembre 2016	731	171	902
Valeur nette au 30 juin 2017	881	209	1 090

6.3 – RECONCILIATION DES INVESTISSEMENTS AVEC LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(En milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2016
Acquisition immobilisations incorporelles	(312)	(189)
Acquisition immobilisations corporelles	(164)	(72)
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	-	0
Total	(476)	(261)

6.4 – ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont principalement composés des dépôts de garanties Factoring.(voir notes 6.6 et 6.11).

6.5 – STOCKS

(En milliers d'euros)	31 décembre 2016	Variation de stock	Dotation provision dépréciation de stock	Reprise provision dépréciation de stock	Incidence de la variation du cours des devises	30 juin 2017
Stock de composants - en Valeur brute	1 587	(86)	-	-	-	1 501
Stock de composants - Pertes de valeurs cumulées	(127)	-	(22)	-	-	(148)
Stock de Produits finis - en Valeur brute	4 599	566	-	-	(26)	5 139
Stock de Produits finis - Pertes de valeurs cumulées	(351)	-	-	-	10	(342)
Total valeur nette des stocks	5 708	480	(22)	0	(16)	6 150

6.6 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

(En milliers d'euros)	30 juin 2017	31 décembre 2016
Clients et comptes rattachés	7 767	6 284
Pertes de valeur cumulées	-	-
Total valeur nette des clients et comptes rattachés	7 767	6 284

Le Groupe a procédé à la cession des créances clients à une banque-factor dans le cadre du contrat d'affacturage pour une contrepartie en espèces. Ces créances clients n'ont pas été décomptabilisées de l'état de la situation financière car le Groupe conserve le risque de crédit. Le montant perçu au titre de la cession est comptabilisé comme financement (voir note 6.11)

Le tableau suivant présente la valeur comptable des créances clients transférées mais non décomptabilisées :

(En milliers d'euros)	30 juin 2017	31 décembre 2016
Valeur comptable des créances cédées à la fin de la période	1 109	295

6.7 – ACTIFS D'IMPOTS EXIGIBLES

(En milliers d'euros)	30 juin 2017	31 décembre 2016
Créance d'impôt sur les bénéfices	-	-
Crédit d'impôt recherche	539	1 018
Crédit d'impôt innovation	40	80
Total actifs d'impôts exigibles	579	1 098

Le tableau ci-après présente les mouvements survenus sur le Crédit d' Impôt Recherche (CIR) et le Crédit d'impôt Innovation (CII) :

(En milliers d'euros)	
Solde au 1er janvier 2017	1 098
+CIR comptabilisé sur l'exercice	539
+ CII comptabilisé sur l'exercice	40
- paiement reçu	(1 098)
Solde au 30 juin 2017	579

6.8 – AUTRES ACTIFS COURANTS

(En milliers d'euros)	30 juin 2017	31 décembre 2016
Avances et acomptes sur commandes	100	17
Créances sociales	31	32
Créances fiscales hors IS et CVAE	808	230
Charges constatées d'avance	1 958	174
Autres	-	-
Total autres actifs courants	2 897	453

Les frais relatifs à l'augmentation de capital, opérée sur le 2nd semestre 2017, ont été affectés en « charges constatées d'avance » à la clôture et seront affectés en diminution de la « prime d'émission » lorsque l'opération sera finalisée.

Les « créances fiscales hors IS et CVAE » sont principalement constituées de la taxe sur la valeur ajoutée afférente aux honoraires et frais relatifs à l'augmentation de capital et à l'acquisition de OneAccess.

6.9 – TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

(En milliers d'euros)	30 juin 2017	31 décembre 2016
Trésorerie	7 841	8 431
Equivalents de trésorerie	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 841	8 431
Concours bancaires	-	-
Total Trésorerie nette	7 841	8 431

6.10 – CAPITAL

6.10.1 - CAPITAL EMIS

Au 30 juin 2017, le capital est composé de 7 369 797 actions ordinaires entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0.5 €.

6.10.2 – BONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Aucune nouvelle attribution n'a eu lieu au cours du premier semestre 2017. Les tableaux ci-après décrivent les mouvements, durées de vie résiduelle et charges comptabilisées relatives aux bons et options en circulation.

a) Options de souscription d'actions (OSA)

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice ajusté (En €)	Juste valeur du sous-jacent à la date d'attrib. (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle	Charge comptabilisée au 30.06.2017 (En K€)	Charge comptabilisée au 30.06.2016 (En K€)
15 mai 2008	29 201	-	-	-	29 201	6,25 €	7,50 €	0,7 ans	-	-
12 mars 2009	9 600	-	-	-	9 600	6,25 €	7,50 €	1,7 ans	-	-
15 septembre 2011	1 200	-	-	-	1 200	4,91 €	5,90 €	4,2 ans	-	-
25 février 2013	7 200	-	-	-	7 200	5,57 €	6,69 €	5,7 ans	-	-
19 juin 2014	189 480	-	-	(840)	188 640	6,55 €	8,00 €	7,0 ans	(0)	(27)
19 mai 2016	131 787	-	-	(5 595)	126 192	3,43 €	4,04 €	8,9 ans	(62)	(11)
Total des Options de Souscription d'Actions (OSA)	368 468	-	-	(6 435)	362 033	N/A	N/A	N/A	(62)	(38)

b) Bons de souscription d'actions (BSA)

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice ajusté (En €)	Juste valeur du sous-jacent à la date d'attrib. (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle	Charge comptabilisée au 30.06.2017 (En K€)	Charge comptabilisée au 30.06.2016 (En K€)
28 septembre 2007	24 000	-	-	-	24 000	6,25 €	7,50 €	3,4 ans	-	-
25 février 2013	10 800	-	-	-	10 800	5,57 €	6,69 €	6,7 ans	-	-
19 juin 2014	10 200	-	-	-	10 200	6,55 €	8,00 €	2,0 ans	-	-
Total des Bons de Souscription d'Actions (BSA)	45 000	-	-	-	45 000	N/A	N/A	N/A	-	-

c) Bons de créateurs d'entreprise (BCE)

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice ajusté (En €)	Juste valeur du sous-jacent à la date d'attrib. (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle	Charge comptabilisée au 30.06.2017 (En K€)	Charge comptabilisée au 30.06.2016 (En K€)
22 juin 2010	584 663	-	-	-	584 663	4,91 €	5,90 €	3,0 ans	-	-
21 octobre 2010	28 880	-	(480)	(480)	27 920	4,91 €	5,90 €	3,3 ans	-	-
12 mai 2011	46 044	-	-	-	46 044	4,91 €	5,90 €	3,9 ans	-	-
20 décembre 2012	48 934	-	-	-	48 934	4,91 €	5,90 €	3,9 ans	-	-
25 février 2013	263 520	-	(4 320)	(1 200)	258 000	5,57 €	6,69 €	5,7 ans	-	(3)
Total des Bons de Créateurs d'Entreprises (BCE)	972 041	-	(4 800)	(1 680)	965 561	N/A	N/A	N/A	-	(3)

d) Attribution Gratuite d'Actions (AGA)

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Charge comptabilisée au 30.06.2017 (En K€)	Charge comptabilisée au 30.06.2016 (En K€)
19 mai 2016	298 368	-	-	(3 634)	294 734	(291)	(70)
Total Attribution Gratuite d'Actions (AGA)	298 368	-	0	(3 634)	294 734	-	(70)

L'acquisition définitive de ces actions gratuites est subordonnée d'une part à l'expiration d'une période d'acquisition de deux ans et d'autre part, à la réalisation d'une condition de performance qui consiste en l'atteinte au cours de deux semestres consécutifs d'un EBITDA positif. Cet objectif a été atteint. (Cf. note 7.8)

e) Synthèse des mouvements et réconciliation de la charge liée aux paiements fondés sur des actions

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Devenues caduques au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Charge comptabilisée au 30.06.2017 (En K€)	Charge comptabilisée au 30.06.2016 (En K€)
OSA	368 468	-	-	(6 435)	-	362 033	(62)	(38)
BSA	45 000	-	-	-	-	45 000	-	-
BCE	972 041	-	(4 800)	(1 680)	-	965 561	-	(3)
AGA	298 368	-	-	(3 634)	-	294 734	(291)	(70)
TOTAL GENERAL	1 683 877	-	(4 800)	(11 749)	-	1 667 328	(353)	(111)

La charge totale comptabilisée au cours de la période au titre des paiements fondés sur des actions s'élève à 353 K€, est a été intégralement allouée en frais généraux et administratifs.

6.11 – DETTES FINANCIERES

a) Variation des dettes financières du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017

(En milliers d'euros)	31 décembre 2016	Augmentations	Remboursements	Variation	(Actualisation) / Désactualisation	30 juin 2017
Dettes de location-financement *	115	142	-	-	-	257
Emprunts BPI	1 266	-	-	(186)	-	1 080
Actualisation des avances et PTZ	(73)	-	-	(3)	18	(58)
Total des dettes financières non courantes	1 308	142	-	(189)	18	1 279
Dettes de location-financement *	108	158	(86)	-	-	180
Dettes de factoring	295	3 107	(2 293)	-	-	1 109
Emprunts BPI	224	-	(112)	186	-	298
Actualisation des avances et PTZ	(36)	-	-	3	-	(33)
Total des dettes financières courantes	591	3 265	(2 491)	189	-	1 554
Total des dettes financières	1 899	3 407	(2 491)	0	18	2 833

* Les nouvelles dettes de location financement sont exclues du poste "Emission de nouveaux emprunts" dans le TFT

b) Echancier des dettes financières au 30 juin 2017

(En milliers d'euros)	30 juin 2017	< 1an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	> 5 ans
Dettes de factoring	1 109	1 109	-	-	-	-	-
Dettes de location-financement	437	180	131	59	44	23	-
Emprunt BPI	1 378	298	298	298	298	186	-
Actualisation des avances	(91)	(33)	(25)	(18)	(11)	(4)	-
Total des dettes financières	2 833	1 554	404	339	331	205	-

6.12 – ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Les engagements envers le personnel sont exclusivement constitués des indemnités de fin de carrière (IFC) concernant les employés d'Ekinops SA.

a) Variation de l'engagement net reconnu au bilan

(En milliers d'euros)	30 juin 2017	31 décembre 2016
Dettes actuarielles de début de période	394	317
Coût financier	4	7
Coût des services rendus	25	43
Utilisation (départ en retraite)	-	-
Pertes (gains) actuariels	(29)	27
Dettes actuarielles de fin de période	394	394

Le Groupe ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif du Groupe.

L'intégralité des gains ou pertes actuariels est reconnue en capitaux propres. Le coût des services rendus est comptabilisé en charges opérationnelles et le coût financier en autres produits et charges financières.

b) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements de fins de carrières sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	30 juin 2017	31 décembre 2016
Age de départ en retraite	65 ans	65 ans
Taux d'actualisation	1,67%	1,31%
Taux de charges patronales	47,0%	47,0%
Taux de revalorisation des salaires	2,30%	2,30%
Turnover		
< 30 ans	9,40%	9,40%
30 - 35 ans	15,70%	15,70%
35 - 40 ans	4,50%	4,50%
40 - 45 ans	2,20%	2,20%
> 45 ans	0,00%	0,00%
Table de mortalité	TM 2008-2010	TM 2008-2010

c) Sensibilité de l'engagement net au taux d'actualisation

Le tableau suivant présente une étude de sensibilité du régime d'indemnités de fin de carrière au taux d'actualisation. Les montants exprimés en milliers d'euros correspondent à l'évaluation de la dette actuarielle à la fin des deux exercices présentés en cas de variation à la hausse ou à la baisse du taux d'actualisation :

(En milliers d'euros)	30 juin 2017	31 décembre 2016
Solde engagement envers le personnel en cas de :		
- Hausse de 1 point	335	333
- Hausse de taux de 0, 25 point	378	377
- Baisse de 0,25 point	411	411
- Baisse de taux de 1 point	466	469

6.13 – PROVISIONS

(En milliers d'euros)	31 décembre 2016	Dotations	Reprise utilisée	30 juin 2017
Provisions pour garantie	269	69	(71)	267
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Total des provisions pour risques et charges	269	69	(71)	267

6.14 – AUTRES PASSIFS

Les autres passifs non courants sont principalement constitués de la part à plus d'un an des contrats de maintenance (72 K€) ainsi que de du passif de régularisation relatif à l'actualisation des prêts à taux zéro (33 K€).

Les autres passifs courants sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)	30 juin 2017	31 décembre 2016
Dettes fiscales et sociales	1 972	2 205
Produits constatés d'avance	651	421
Avances clients et clients créditeurs	78	106
Total autres passifs courants	2 701	2 732

6.15 – VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

(En milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2016
(Augmentation) / Diminution nette des stocks	(457)	(825)
(Augmentation) / Diminution nette des créances clients	(1 602)	(58)
Augmentation / (Diminution) des dettes fournisseurs	4 852	(409)
(Augmentation) / Diminution nette des autres éléments du BFR lié à l'activité	(1 913)	907
(Augmentation) / Diminution du besoin en fonds de roulement	880	(385)

L'augmentation du poste fournisseur se justifie principalement par la présence des frais et honoraires à payer relatifs à l'opération d'augmentation du capital et acquisition de OneAccess. En ce qui concerne les autres éléments du BFR, voir note 6.8.

NOTE 7 – Notes relatives au compte de résultat

7.1 – PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

a) Par nature

(En milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2016
Production vendue de biens	9 596	7 474
Production vendue de services	1 040	1 018
Total chiffre d'affaires	10 636	8 492

b) Par zone géographique

(En milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2016
Amérique du nord et du sud	3 149	3 457
Europe - Moyen-orient - Afrique	7 487	5 035
Total chiffre d'affaires	10 636	8 492

7.2 – NATURE DES DEPENSES ALLOUEES PAR FONCTION

a) Nature des frais de recherche et développement

(En milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2016
Charges de personnel	(1 879)	(1 975)
Dotations aux amortissements et provisions	(471)	(436)
Personnel extérieur	(8)	(74)
Crédit d'impôts*	610	614
Subventions	41	19
Capitalisation des frais de développement	290	180
Autres	(118)	(87)
Total frais de recherche et développement	(1 535)	(1 759)

* dont part CICE :

31

26

b) Nature des frais commerciaux

(En milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2016
Charges de personnel	(1 896)	(1 816)
Personnel extérieur	(234)	(180)
Voyages et déplacements	(304)	(228)
Honoraires et conseils	(80)	(116)
Salons	(93)	(128)
Dotations aux amortissements et provisions	(11)	12
Autres	(239)	(354)
Total frais marketing et commerciaux	(2 857)	(2 810)

c) Nature des frais généraux et administratifs

(En milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2016
Charges de personnel	(1 003)	(823)
Honoraires et conseils	(128)	(164)
Assurances	(55)	(60)
Frais bancaires	(26)	(29)
Coûts des loyers	(25)	(24)
Dotations aux amortissements et provisions	(23)	(24)
Autres	(7)	(80)
Total frais généraux et administratifs	(1 267)	(1 204)

7.3 – VENTILATION DES FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

a) Ventilation des frais de personnel par fonction

(En milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2016
Total frais de recherche et développement	(1 879)	(1 975)
Total frais marketing et commerciaux	(1 896)	(1 816)
Total frais généraux et administratifs	(1 003)	(823)
Total des charges de personnel	(4 778)	(4 614)

b) Ventilation des frais de personnel par nature

(En milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2016
Salaires et traitements	(3 260)	(3 374)
Charges sociales et fiscales sur salaires	(1 140)	(1 107)
Coût des services rendus	(25)	(22)
Paiement en actions	(353)	(111)
Total des charges de personnel	(4 778)	(4 614)

c) Les effectifs

(En unités)	30 juin 2017	30 juin 2016
Cadres	70	69
Agents de maîtrise et techniciens	7	7
Employés	4	4
Mise à disposition	-	-
Total des effectifs	81	80

7.4 – LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, NETTES DES REPRISES

(En milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2016
Dotations aux amortissements - Immobilisations incorporelles	(233)	(203)
Dotations aux amortissements - Immobilisations corporelles	(274)	(293)
Dotations nettes de provisions pour R&C du "Résultat opérationnel courant"	2	49
Coût des services rendus	(25)	(22)
Sous Total (EBITDA)	(530)	(469)
Dotations nettes de provisions pour R&C des "Autres produits et charges opérationnels"		140
Sous Total (TFT)	(530)	(329)
Dotations nettes des reprises de provisions sur stocks	(22)	(37)
Dotations nettes des reprises de provisions sur autres actifs courants	-	-
Total des dotations aux amortissements et provisions, nettes des reprises	(552)	(366)

7.5 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Ce poste est exclusivement composé des honoraires afférents à l'opération d'acquisition de la Société OneAccess.

7.6 – COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

a) Coût de l'endettement financier net

(En milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2016
Charges d'intérêts	(19)	(10)
Effet de la désactualisation	(22)	(22)
Coût de l'endettement financier net	(41)	(32)

b) Autres produits et charges financiers

(En milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2016
Gains (pertes) de change	(97)	(27)
Autres produits et charges financiers	4	2
Autres produits et charges financiers	(93)	(25)

7.7 – CHARGE D'IMPOTS

(En milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2016
Impôts sur les résultats exigibles	(34)	(28)
Variation des impôts différés	-	-
Charge d'impôt	(34)	(28)

La charge d'impôts de la période est essentiellement constituée de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Aucun impôt différé n'a été reconnu sur la période ni sur les périodes antérieures.

7.8 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires d'Ekinops SA par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, soit par 7 365 004 au 30 juin 2017 et par 5 764 820 au 30 juin 2016.

En milliers d'euros / En unités	30 juin 2017	30 juin 2016
Résultat net attribuable aux actionnaires d'Ekinops SA	(2 360)	(1 603)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :	7 364 765	5 764 820
- Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	7 368 749	5 769 827
- Nombre moyen pondéré d'actions propres	(3 984)	(5 007)
Résultat de base par action (€/action)	(0,32)	(0,28)

Les périodes du 30 juin 2017 et 30 juin 2016 s'étant soldées par des pertes, les instruments donnant droit au capital de façon différée (AGA, BSA, BCE, SO) sont considérés comme anti-dilutifs : leur prise en compte induirait une augmentation du résultat par action.

7.9 – EBITDA²

Le Groupe a fait le choix de communiquer sur cet agrégat compte tenu de son caractère significatif quant à l'analyse de sa performance financière mais également au regard des conditions d'acquisition définitives des actions gratuites et stock-options attribuées aux salariés du groupe.

Ainsi, le Groupe définit son EBITDA comme le résultat opérationnel courant retraité (i) des dotations et reprises d'amortissements et provisions et (ii) des charges et produits calculés liés aux paiements en actions.

En milliers d'euros	1er semestre 2017	Exercice 2016	2nd semestre 2016	1er semestre 2016
Résultat opérationnel courant	(669)	(2 771)	(1 261)	(1 510)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	530	957	488	469
Paiement en actions	353	961	850	111
EBITDA	214	(853)	77	(930)

² Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization.

Tout comme pour le 2nd semestre 2016, l'EBITDA de la période est également positif à hauteur de 214 K€.

NOTE 8 – Information sectorielle

Le Groupe est géré sur la base d'un seul secteur et ne distingue pas de segments opérationnels autonomes. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

Le Groupe effectue toutefois un suivi du chiffre d'affaires entre ses deux zones commerciales principales :

- Europe-Moyen-Orient-Afrique, et
- Amérique du Nord et du Sud

Cette information est présentée en note 7.1.

NOTE 9 – Engagements hors bilan

9.1 – ENGAGEMENTS DE LOCATION

Les engagements de location présentant un caractère significatif sont ceux relatifs aux contrats de location immobilière dont le tableau ci-après présente les paiements futurs minimaux :

(En milliers d'euros)	<1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Location-simple - Paiements futurs minimaux	128	-		128

9.2 – AUTRES ENGAGEMENTS

Le Groupe sous traite la production de ses équipements à ses partenaires industriels. Les ordres de fabrication de produits finis sont lancés sur la base de commandes clients fermes. En complément, le Groupe procède à des commandes de composants ou de produits semi-finis auprès de ces mêmes sous-traitants, afin de pouvoir faire preuve de réactivité commerciale. De ce fait, le Groupe a un engagement de reprise de ces stocks dans une certaine limite. Le montant de cet engagement est estimé à 1.5 M€ au 30/06/2017.

NOTE 10 – Principales transactions avec les parties liées

Au cours de la période intermédiaire, les transactions avec les parties liées enregistrées n'ont pas subi de modifications substantielles, par rapport à celles inscrites dans les comptes de l'exercice 2016, de nature à perturber l'analyse des comptes semestriels 2017.

NOTE 11 – Evènements postérieurs à la fin de la période intermédiaire

Dans le cadre de l'opération d'acquisition de la Société OneAccess, Ekinops a lancé une opération d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) au mois de juillet 2017. Cette opération a été finalisée avec succès avec 14,8 M€ de fonds levés, ce qui constitue donc la 1^{ère} étape dans le cadre du financement de l'acquisition de OneAccess.

Aucun autre événement significatif n'est survenu postérieurement à la fin de la période intermédiaire.

2.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Altonéo Audit
143, rue de Paris
53000 Laval
Membre de la Compagnie
régionale d'Angers

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
Membre de la Compagnie
régionale de Versailles

EKINOPS

Société Anonyme
3, rue Blaise Pascal
22300 Lannion

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle Période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Ekinops, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 31 août 2017

Les Commissaires aux comptes

Altonéo Audit
Cédric TOMINE

Deloitte & Associés
Thierry BILLAC

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIETE

Le Conseil d'administration du 4 avril 2017 a constaté la démission des fonctions d'administrateurs de la société Ventech SA et de la société Odyssee Venture.

A la date de la présente actualisation du document de référence 2016, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Nom	Mandat (2)	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de 1ère nomination (1)	Date de fin de mandat
Didier BREDY	Président	Directeur général	Néant	22-nov.-05	(3)
François-Xavier OLIVIER	Administrateur	Directeur des opérations	Néant	21-mars-03	(3)
Nayla KHAWAM	Administrateur indépendant	Néant	Directrice Orange Wholesale France chez ORANGE	6-nov.-14	(4)
Jean-Pierre DUMOLARD	Administrateur indépendant	Néant	Président de TIC Consultants	28-juin-06	(3)

- (1) Ces dates correspondent aux dates de nomination lorsque la Société était sous forme juridique de SAS ;
- (2) Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe, mais encore dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci.
- (3) Nommé à l'issue de l'assemblée générale réunie le 25 février 2013 pour une durée de 6 exercices s'achevant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- (4) Nommé par le CA du 06/11/2014, en remplacement de l'administrateur Auriga Partner's démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir jusqu'à l'issue de l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Il est par ailleurs proposé à la prochaine assemblée générale dont l’avis de réunion a été publié le 23 août 2017 au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) n°101 de nommer en qualité d’administrateur de la Société, pour une durée de six (6) ans conformément à l’article 15 des statuts de la Société, soit jusqu’à l’issue de l’assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2022 :

- la société Bpifrance Participations, société anonyme dont le siège social est situé 27-31 avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons-Alfort Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 509 584 074 (R.C.S. Créteil), représentée par Madame Charlotte Corbaz.
- Aleph Golden Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège est sis 6 rue Eugène Ruppert – L-2453 – Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 215.814, représentée par Monsieur Hugues Lepic,
- Madame Lori Gonnu.

3.2. PARTICIPATIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

3.2.1. Participation au capital des membres du Conseil d’administration

A la date de la présente actualisation du document de référence, le nombre d’actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société détenues par les membres du Conseil d’administration est le suivant :

	Actions détenues		Valeurs mobilières donnant accès au capital (1)
	En nombre	% du capital	
Didier BREDY Président Directeur Général	283 330	2,60%	82 203 BCE 2 (06 10) donnant le droit de souscrire à 254 830 actions, 56 000 BCE (02 13) donnant le droit de souscrire à 86 800 actions, 40 000 SO (2014) donnant le droit de souscrire à 62 000 actions, 80 000 AGA (2016) donnant le droit de souscrire à 80 000 actions.
François-Xavier OLIVIER Administrateur	1 159	0,01%	80 170 BCE 2 (06 10) donnant le droit de souscrire à 248 527 actions, 56 000 BCE (02 13) donnant le droit de souscrire à 86 800 actions, 6 530 BCE (12 12) donnant le droit de souscrire à 20 243 actions, 30 000 SO (2014) donnant le droit de souscrire à 46 500 actions, 40 000 AGA (2016) donnant le droit de souscrire à 40 000 actions.
Jean-Pierre DUMOLARD Administrateur	Néant	Néant	Néant
Nayla KHAWAM Administratrice	Néant	Néant	Néant

(1) Le détail des plans de BCE figure au paragraphe 4.1.3 du présent document de référence.

3.2.2. Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes auxquelles ils sont étroitement liés (art. L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier)

Monsieur Didier Bredy, Président – Directeur Général, a déclaré avoir souscrit 83.330 actions au prix unitaire de 4,2 euros en exercice de son droit préférentiel de souscription lors de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription mentionné au paragraphe 4.1 de la présente actualisation du document de référence 2016.

4. INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL

4.1. CAPITAL SOCIAL

À la date de la présente actualisation du document de référence, le capital de la Société s'élève à 5.450.578,50 € divisé en 10.901.157 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 0,50 €.

Depuis le 30 juin 2017, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 1.765.680 euros par l'émission de 3.531.360 actions d'une valeur nominale de 0,50 euro par action (soit un montant global de 14.831.712 euros, prime d'émission incluse) à la suite de la réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription mise en œuvre par le Conseil d'Administration lors de ses séances du 4 et 5 juillet 2017, faisant usage des délégations de compétence qui lui ont été consenties aux termes des huitième et douzième résolutions de l'assemblée générale à caractère mixte du 12 mai 2017.

L'historique du capital social est par ailleurs présenté à la section 4.1.6 de la présente actualisation du document de référence 2016.

4.1.1. Titres non représentatifs du capital

Néant.

4.1.2. Acquisition par la Société de ses propres actions.

L'assemblée générale mixte de la Société réunie le 12 mai 2017 a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans les conditions décrites ci-dessous.

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées :

- 10% du capital social à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation,
- 5% de son capital social lorsque les actions sont acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Objectifs des rachats d'actions :

- de favoriser l'animation et la liquidité des titres de la Société par un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; ou
- de permettre d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'une entreprise associée, en ce compris (i) la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, (ii) l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 à L. 3332-8 et suivants du Code du travail, ou (iii) l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Prix d'achat maximum : 15 € par action, hors frais et commissions et ajustements éventuels afin de tenir compte d'opérations sur le capital.

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 11 M€.

Au 30 juin 2017, la Société détenait 3 757 de ses actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec Gilbert Dupont qui, à la même date, disposait d'un solde espèces du compte de liquidité de 29 761 €. A la date de la présente actualisation, la valeur comptable des actions auto détenues est de 22 279,01 €.

4.1.3. Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

A la date de la présente actualisation du document de référence, les titres donnant accès au capital sont les suivants :

4.1.3.1. Options de souscription d'actions (OSA)

A la suite de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires mentionné au paragraphe 4.1 de la présente actualisation du document de référence 2016, les droits des titulaires d'options de souscription d'actions ont été ajustés conformément aux dispositions légales. A ce jour, les principales caractéristiques des options de souscription d'actions encore en vigueur sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Intitulé du plan	Plan 2		Plan 3			Plan 4	Plan SO 2014	Plan SO 2014 US 2	Plan SO 2016
Date d'assemblée générale	28-sept-07		22-juin-10			25-févr-13	21-mars-13	21-mars-13	19-mai-16
Date du CA ayant décidé l'attribution des options de souscription	15-mai-08	12-mars-09	21-oct-10	15-sept-11	20-déc-12	25-févr-13	19-juin-14	24-juil-14	19-mai-16
Nombre total d'options de souscription autorisés par l'AG	62 091		88 691	88 691	88 691	240 000 (2)	400 000	400 000	109 822
Nombre total d'options de souscription attribuées à l'origine	33 544	5 500	19 785	500	10 000	8 400	157 000	29 800	109 822
Nombre total d'actions pouvant encore être souscrites (1)	37 718	12 400	0	1 550	0	9 300	226 610	17 050	163 000
dont pouvant être souscrites par les mandataires sociaux :									
dont Didier BREDY	0	0	0	0	0	0	62 000	0	0
dont François-Xavier OLLIVIER	0	0	0	0	0	0	46 500	0	0
Nombre de bénéficiaires non mandataires	10	3	4	1	1	4	61	12	15
Point de départ d'exercice des options de souscription	15-mai-09	15-mars-10	01-janv-11	01-oct-11	01-avr-13	01-avr-14	(4)	(4)	(5)
Date d'expiration des options de souscription	25-mars-18	12-mars-19	21-oct-20	15-sept-21	20-déc-22	25-févr-23	18-juin-24	23-juil-24	19-mai-26
Prix d'exercice des options de souscription (1)	4,83 €	4,83 €	3,80 €	3,80 €	3,80 €	4,31 €	5,07 €	5,07 €	2,65 €
Modalités d'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	(3)	(4)	(4)	(5)
Nombre d'options déjà souscrites (1)	0	0	300	0	0	233	0	0	0
Nombre d'actions déjà souscrites (1)	0	0	600	0	0	233	0	0	0
Nombre total d'options de souscription annulées ou caduques (1)	21 377	1 500	19 485	0	10 000	2 167	10 800	18 800	4 662
Nombre total d'options de souscription attribuées restants (1)	12 167	4 000	0	500	0	6 000	146 200	11 000	105 160
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (1)	37 718	12 400	0	1 550	0	9 300	226 610	17 050	163 000

- (1) Compte tenu de la division du nominal par 2 le 25 février 2013 et des décisions du conseil d'administration suite aux augmentations de capital avec maintien du DPS ;
- (2) Le plafond était commun avec le plafond des résolutions utilisées pour les attributions des BCE et BSA de février 2013. L'autorisation a été intégralement utilisée ;
- (3) Sur les 8 400 options attribuées, (8/12ème des options) sont devenues exerçables au 1er avril 2015. Puis, 1/12ème supplémentaire est devenue exerçable chaque trimestre à compter du 1er juillet 2015. Ainsi, depuis le 1^{er} avril 2016, l'intégralité des 8 400 options est devenue exerçable ;
- (4) L'exercice des options de souscription est soumis au critère de performance suivant : commercialisation et livraison du 1^{er} produit 100G Métro dans les 12 mois suivant leur attribution. Ce critère ayant été respecté avant le 1er janvier 2015, les conditions d'exercice sont les suivantes : 1/3 des stock-options 2014 sont exerçables depuis le 1er janvier 2015, 1/3 supplémentaire est exerçable le 1er janvier 2016 et toutes le sont depuis 1er janvier 2017 ;
- (5) Les droits à exercice pour ces options de souscription d'action seront acquis d'une part sous condition de présence et, d'autre part, subordonnés à la réalisation d'une condition de performance qui consiste en l'atteinte au cours de deux semestres consécutifs d'un EBITDA positif. Cf Note 7.9 du Rapport Financier Semestriel.

4.1.3.2. Bons de souscription d'actions (BSA)

A la suite de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires mentionné au paragraphe 4.1 de la présente actualisation du document de référence 2016, les droits des titulaires de bons de souscription d'actions ont été ajustés conformément aux dispositions légales. A ce jour, les principales caractéristiques des bons de souscription d'actions encore en vigueur sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Intitulé du plan	BSA 2007	BSA 2013	BSA 2014
Date d'assemblée	28-sept-07	25-févr-13	19-juin-14
Date du CA ayant décidé l'attribution des BSA	Par AG	25-févr-13	19-juin-14
Nombre total de BSA autorisés par l'AG	1	240000 (2)	50 000
Nombre total de BSA attribués à l'origine	1	9 000	8 500
Nombre total d'actions pouvant encore être souscrites (1)	31 000	13 950	13 175
<i>dont pouvant être souscrites par les mandataires sociaux:</i>			
<i>dont Didier BREDY</i>	0	0	0
<i>dont François-Xavier OLLIVIER</i>	0	0	0
Nombre de bénéficiaires non mandataires à l'origine	1	1	4
Point de départ d'exercice des BSA		01-avr-14	(4)
Date d'expiration des BSA	22-nov-20	25-févr-23	19-juin-19
Prix d'exercice des BSA (1)	4,83 €	4,32 €	5,07 €
Modalités d'exercice	sans	(3)	(4)

Nombre de BSA déjà souscrits (1)	0	0	0
<i>Nombre d'actions déjà souscrites (1)</i>	0	0	0
Nombre total de BSA annulés ou caducs (1)	0	0	0
Nombre total de BSA attribués restants (1)	1	9 000	8 500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (1)	31 000	13 950	13 175

- (1) Compte tenu de la division du nominal par 2 le 25 février 2013 et des décisions du conseil d'administration suite aux augmentations de capital avec maintien du DPS ;
- (2) Le plafond était commun avec le plafond des résolutions utilisées pour les attributions des BCE et BSA de février 2013. L'autorisation a été intégralement utilisée ;
- (3) Sur les 9 000 BSA (02-13), 8/12ème des BSA (02-13) sont exerçables au 1er avril 2015. Puis, 1/12ème supplémentaire est devenue exerçable chaque trimestre. Ainsi, depuis 1er avril 2016, l'intégralité des 9 000 BSA (02-13) est devenue exerçable ;
- (4) L'exercice des BSA 2014 était conditionné au critère de performance suivant : commercialisation et livraison du 1er produit 100G Métro dans les 12 mois suivant l'attribution des BSA. Ce critère ayant été respecté avant le 1er janvier 2015, les conditions d'exercice sont les suivantes : 1/3 des BSA sont exerçables depuis le 1er janvier 2015, 1/3 supplémentaire est exerçable depuis le 1er janvier 2016 et tous le sont au 1er janvier 2017. Ce BSA seraient caducs de manière anticipée soit dès la cessation de tout contrat de prestations de services ou de conseil conclu entre le titulaire et la Société et/ou une autre société du Groupe, soit dans les 6 mois de la survenance du décès ou de l'incapacité de leur titulaire.

4.1.3.3. Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BCE)

A la suite de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires mentionné au paragraphe 4.1 de la présente actualisation du document de référence 2016, les droits des titulaires de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises ont été ajustés conformément aux dispositions légales. A ce jour, les principales caractéristiques des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises encore en vigueur sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Intitulé du plan	BCE2 (06.10)	BCE3 (06.10)	BCE(05.11)	BCE(06 12)	BCE(02 13)
Date d'assemblée	22-juin-10	22-juin-10	12-mai-11	27-juin-12	25-févr-13
Date du CA ayant décidé l'attribution des BCE	Emis par AG	21-oct-10	12-mai-11	20-déc-12	25-févr-13
Nombre total de BCE autorisés par l'AG	245 358	88 691	88 691	88 691	240 000 (2)
Nombre total de BCE attribués à l'origine	245 358	26 050	19 185	21 389	222 600
Nombre total d'actions pouvant encore être souscrites (1)	755 189	36 062	59 474	63 206	333 250
<i>dont pouvant être souscrites par les mandataires sociaux:</i>					
<i>dont Didier BREDY</i>	254 829	0	0	0	86 800
<i>dont François-Xavier OLLIVIER</i>	248 527	0	0	20 243	86 800
Nombre de bénéficiaires non mandataires (à l'attribution)	1	45	3	9	26
Point de départ d'exercice des BCE	01-juil-10	01-oct-10	01-juil-11	01-juil-11	01-avr-14
Date d'expiration des BCE	21-juin-20	20-oct-20	11-mai-21	11-mai-21	25-févr-23
Prix d'exercice des BCE (1)	3,80 €	3,80 €	3,80 €	3,80 €	4,31 €
Modalités d'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	(3)

Nombre de BCE déjà souscrits (1)	1 749	6 417	0	800	3 600
<i>Nombre d'actions déjà souscrites (1)</i>	<i>4 198</i>	<i>15 400</i>	<i>0</i>	<i>1 920</i>	<i>8 640</i>
Nombre total de BCE attribués annulés ou caducs	0	8 000	0	200	4 000
Nombre total de BCE attribués restants (1)	243 609	11 633	19 185	20 389	215 000
<i>Nombre total d'actions pouvant être souscrites (1)</i>	<i>755 189</i>	<i>36 062</i>	<i>59 474</i>	<i>63 206</i>	<i>333 250</i>

- (1) Compte tenu de la division du nominal par 2 le 25 février 2013 et des décisions du conseil d'administration suite aux augmentations de capital avec maintien du DPS ;
- (2) Le plafond était commun avec le plafond des résolutions utilisées pour les attributions des options de souscription d'actions et BSA de février 2013.
- (3) Sur les 222 600 BCE (02-13), 8/12^{ème} des BCE (02-13) sont exerçables au 1^{er} avril 2015. Puis, 1/12^{ème} supplémentaire deviendra exerçable chaque trimestre. Ainsi, depuis 1^{er} avril 2016, l'intégralité des 222 600 BCE (02-13) est devenue exerçable.

4.1.3.4. Attribution Gratuite d'Actions (AGA)

Le Conseil d'Administration du 19 mai 2016 a attribué 300 178 actions gratuites au profit de certains salariés d'Ekinops SA.

L'acquisition définitive de ces actions gratuites est subordonnée d'une part à l'expiration d'une période de d'acquisition de deux ans et d'autre part, à la réalisation d'une condition de performance qui consiste en l'atteinte au cours de deux semestres consécutifs d'un EBITDA positif. Ces options pourront être exercées au plus tard dix (10) ans après la date d'attribution, soit le 18 mai 2026. A défaut de réalisation de la condition de performance à cette date, les actions gratuites seront définitivement perdues. A ce jour, les principales caractéristiques des actions gratuites encore en vigueur sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Intitulé du plan	AGA (05.16)
Date d'assemblée	19-mai-16
Date du CA ayant décidé l'attribution des AGA	19-mai-16
Nombre total de AGA autorisées	300 178
Nombre total de AGA attribuées	300 178
Nombre total d'actions pouvant encore être souscrites	0
<i>dont pouvant être souscrites par les mandataires sociaux:</i>	
<i>dont Didier BREDY</i>	80 000
<i>dont François-Xavier OLLIVIER</i>	40 000
Nombre de bénéficiaires non mandataires (à l'attribution)	62
Point de départ d'exercice des AGA	19-mai-18
Date d'expiration des AGA	19-mai-26
Prix d'exercice des AGA	Néant
Modalités d'exercice	(1)

Nombre d'actions déjà souscrites	0
Nombre total de AGA attribuées annulées ou caducs	5 444
Nombre total de AGA attribuées restantes	294 734
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	294 734

4.1.3.5. Synthèse des instruments dilutifs existants

L'exercice intégral de tous les titres donnant accès au capital existant à ce jour ainsi que la souscription intégrale du solde du programme de ligne de financement en fonds propres (Equity Line), pourrait conduire à la création de 2 162 668 actions nouvelles générant une dilution maximale de 19,84 % sur la base du capital et des droits de vote pleinement dilués (et de 16,55% avant dilution).

	Nombre d'actions nouvelles potentielles
BCE	1 247 181
Stock-options	467 628
BSA	58 125
AG	294 734
Equity Line	95 000
TOTAL	2 162 668

4.1.4. Capital autorisé

Les résolutions d'émission avec délégation de mise en œuvre conférée au conseil d'administration, sont synthétisées ci-dessous :

Résolutions en cours de validité à la date d'actualisation du Document de référence 2016

Durée de validité	Résolutions	Montant nominal maximum (en euros)	Montant nominal maximum commun (en euros)	Détermination du prix d'émission	Montant utilisé
Résolutions approuvées par l'assemblée générale réunie le 19 mai 2016					
Emission d'instruments financiers composés de et/ou donnant droit (sur exercice de bons d'émission) à des titres de créances obligataires auxquels sont attachés des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce	18 mois	7 ^e résolution adoptée par l'ACM du 19 mai 2016	2.500.000 €	-	-
Autorisation de consentir des options de souscription d'actions	38 mois	9 ^e résolution adoptée par l'ACM du 19 mai 2016	205.000 €	205.000 €	410.000 actions
Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions	38 mois	10 ^e résolution adoptée par l'ACM du 19 mai 2016	205.000 €		

Durée de validité	Résolutions	Montant nominal maximum (en euros)	Montant nominal maximum commun (en euros)	Détermination du prix d'émission	Montant utilisé
-------------------	-------------	------------------------------------	---	----------------------------------	-----------------

Résolutions approuvées par l'assemblée générale réunie le 12 mai 2017						
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société	15 mois	8 ^e résolution adoptée par l'AGM du 12 mai 2017	4.000.000 €	-	Prix d'émission fixé par le Conseil d'administration lors de la mise en œuvre de la délégation.	Le Conseil d'Administration a fait usage de cette résolution lors de ses séances du 4 et 5 juillet 2017 et a procédé à une augmentation de capital de 1.765.680 euros par émission de 3.531.360 actions
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et faculté de conférer un droit de priorité	26 mois	9 ^e résolution adoptée par l'AGM du 12 mai 2017	1.750.000 €	1.750.000 €	Prix d'émission fixé selon les dispositions légales applicables (à ce jour, égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %).	
Augmentation de capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20 % du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (placement privé)	26 mois	10 ^e résolution adoptée par l'AGM du 12 mai 2017	1.750.000 € et dans la limite de 20% du capital social par an		Prix d'émission fixé selon les dispositions légales applicables (à ce jour, égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %).	
Autorisation en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale	26 mois	11 ^e résolution adoptée par l'AGM du 12 mai 2017	Dans la limite de 10% du capital social par an - décote du prix d'émission de 15% maximum		Prix d'émission au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action des 3 dernières séances de bourse précédant le jour de sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 15 %.	
Possibilité d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	26 mois	12 ^e résolution adoptée par l'AGM du 12 mai 2017	15% de l'émission initiale		Prix d'émission déterminé en fonction de la délégation d'origine utilisée pour l'augmentation de capital.	
Emission d'actions ordinaires destinées à rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange comportant une composante d'échange initiée par la Société	26 mois	13 ^e résolution adoptée par l'AGM du 12 mai 2017	1.750.000 €		Prix d'émission fixé par le Conseil d'administration lors de la mise en œuvre de la délégation.	
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange	26 mois	14 ^e résolution adoptée par l'AGM du 12 mai 2017	1.750.000 € dans la limite de 10% du capital social		Prix d'émission fixé par le Conseil d'administration lors de la mise en œuvre de la délégation.	
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'émettre des bons d'émission d'actions (BEA) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une personne nommément désignée	18 mois	15 ^e résolution adoptée par l'AGM du 12 mai 2017	368.000 €	-	Prix unitaire de souscription des BEA sera fixé à 0,001 euro, Prix unitaire d'émission des actions ordinaires nouvelles à émettre sur exercice des BEA au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions ordinaires de la Société des trois (3) dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10 %	
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de bons de souscription d'action avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	18 mois	16 ^e résolution adoptée par l'AGM du 12 mai 2017	25.000 €	-	Prix d'émission des bons de souscription d'action fixé en fonction d'une évaluation réalisée par un expert indépendant. Prix de souscription des actions sous-jacentes sur exercice des bons de souscription d'action au moins égal à 95 % de la moyenne des prix de vente d'une action à la clôture sur ledit marché durant les 20 jours de cotation précédant l'émission.	

4.1.5. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

4.1.6. Historique du capital social

Date	Nature des opérations	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Nbre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital social
21 01 2003	Constitution	40 000,00 €		40 000	40 000	1,00 €	40 000,00 €
21 03 2003	Emission d'actions de catégorie P	60 000,00 €	2 940 000,00 €	60 000	100 000	1,00 €	100 000,00 €
21 10 2003	Emission d'actions de catégorie P	10 000,00 €	490 000,00 €	10 000	110 000	1,00 €	110 000,00 €
14 05 2004	Exercice de BSA Tranche 2	70 000,00 €	3 430 000,00 €	70 000	180 000	1,00 €	180 000,00 €
11 10 2007	Emission d'actions de catégorie P2	561 665,00 €	7 863 310,00 €	561 665	741 665	1,00 €	741 665,00 €
11 10 2007	Conversion d'obligations convertibles OCI (03 06)	67 649,00 €	947 086,00 €	67 649	809 314	1,00 €	809 314,00 €
11 10 2007	Conversion d'obligations convertibles OCI (03 06)	67 005,00 €	938 070,00 €	67 005	876 319	1,00 €	876 319,00 €
11 10 2007	Remboursement d'obligations ORA 1 (12 06)	136 410,00 €	1 909 740,00 €	136 410	1 012 729	1,00 €	1 012 729,00 €
11 10 2007	Remboursement d'obligations ORA 2 (12 06)	133 938,00 €	1 875 132,00 €	133 938	1 146 667	1,00 €	1 146 667,00 €
22 06 2010	Emission d'actions de catégorie P3	508 475,00 €	5 491 530,00 €	508 475	1 655 142	1,00 €	1 655 142,00 €
22 06 2010	Remboursement d'ORA en actions de catégorie P3	255 431,00 €	2 758 654,80 €	255 431	1 910 573	1,00 €	1 910 573,00 €
27 06 2012	Acquisition définitive d'actions gratuites	80 000,00 €		80 000	1 990 573	1,00 €	1 990 573,00 €
25 02 2013	Division de la valeur nominale par 2			1 990 573	3 981 146	0,50 €	1 990 573,00 €
30 04 2013	Emission en numéraire (IPO)	551 457,50 €	6 187 353,15 €	1 102 915	5 084 061	0,50 €	2 542 030,50 €
20 11 2013	Exercice de BCE	1 500,00 €	16 200,00 €	3 000	5 087 061	0,50 €	2 543 530,50 €
25 11 2013	Exercice de BCE	350,00 €	3 780,00 €	700	5 087 761	0,50 €	2 543 880,50 €
20 12 2013	Exercice de BCE	200,00 €	2 160,00 €	400	5 088 161	0,50 €	2 544 080,50 €
01/2014	Exercice d'option de souscription	2 600,00 €	28 080,00 €	5 200	5 093 361	0,50 €	2 546 680,50 €
02/2014	Exercice d'option de souscription	2 300,00 €	24 840,00 €	4 600	5 097 961	0,50 €	2 548 980,50 €
03 03 2014	Emission en numéraire (Equity Line)	25 000,00 €	562 500,00 €	50 000	5 147 961	0,50 €	2 573 980,50 €
13 03 2014	Exercice de BSA	500,00 €	5 400,00 €	1 000	5 148 961	0,50 €	2 574 480,50 €
03/2014	Exercice d'option de souscription	200,00 €	2 160,00 €	400	5 149 361	0,50 €	2 574 680,50 €
04 04 2014	Emission en numéraire (Equity Line)	25 000,00 €	517 500,00 €	50 000	5 199 361	0,50 €	2 599 680,50 €
05/2014	Exercice d'option de souscription	233,00 €	2 884,54 €	466	5 199 827	0,50 €	2 599 913,50 €
25 06 2014	Emission en numéraire (Equity Line)	25 000,00 €	350 500,00 €	50 000	5 249 827	0,50 €	2 624 913,50 €
15 08 2014	Emission en numéraire (Equity Line)	25 000,00 €	293 500,00 €	50 000	5 299 827	0,50 €	2 649 913,50 €
22 09 2014	Emission en numéraire (Equity Line)	25 000,00 €	194 000,00 €	50 000	5 349 827	0,50 €	2 674 913,50 €
09 10 2014	Emission en numéraire (Equity Line)	19 731,50 €	125 886,97 €	39 463	5 389 290	0,50 €	2 694 645,00 €
04 08 2015	Emission en numéraire (Equity Line)	50 000,00 €	463 000,00 €	100 000	5 489 290	0,50 €	2 744 645,00 €
30 10 2015	Emission en numéraire (Equity Line)	55 268,50 €	498 521,87 €	110 537	5 599 827	0,50 €	2 799 913,50 €
10 12 2015	Emission en numéraire (Equity Line)	25 000,00 €	200 000,00 €	50 000	5 649 827	0,50 €	2 824 913,50 €
15 12 2015	Emission en numéraire (Equity Line)	10 000,00 €	80 000,00 €	20 000	5 669 827	0,50 €	2 834 913,50 €
16 12 2015	Emission en numéraire (Equity Line)	30 000,00 €	240 000,00 €	60 000	5 729 827	0,50 €	2 864 913,50 €
18 12 2015	Emission en numéraire (Equity Line)	20 000,00 €	163 600,00 €	40 000	5 769 827	0,50 €	2 884 913,50 €
07/2016	Emission en numéraire (Equity Line)	40 000,00 €	371 800,00 €	80 000	5 849 827	0,50 €	2 924 913,50 €
08/2016	Emission en numéraire (Equity Line)	102 500,00 €	1 224 550,00 €	205 000	6 054 827	0,50 €	3 027 413,50 €
08 11 2016	Emission en numéraire	652 786,00 €	7 193 701,72 €	1 305 572	7 360 399	0,50 €	3 680 199,50 €
12/2016	Exercice d'option de souscription	2 299,00 €	20 277,18 €	4 598	7 364 997	0,50 €	3 682 498,50 €
01/2017	Exercice d'option de souscription	1 200,00 €	12 168,00 €	2 400	7 367 397	0,50 €	3 683 698,50 €
03/2017	Exercice d'option de souscription	1 200,00 €	11 851,20 €	2 400	7 369 797	0,50 €	3 684 898,50 €
08/2017	Emission en numéraire	1 765 680,00 €	13 066 032,00 €	3 531 360	10 901 157	0,50 €	5 450 578,50 €
TOTAL		5 450 578,50 €	60 505 769,43 €	10 901 157	10 901 157	0,50 €	5 450 578,50 €

4.2. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

4.2.1. Répartition du capital et des droits de vote

A la connaissance de la Société, le capital se répartit comme suit à la date de la présente actualisation du document de référence 2016 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital
Didier BREDY	283 330	2,60%
François Xavier OLLIVIER	1 159	0,01%
Sous Total Conseil d'administr	284 489	2,61%
Auto-contrôle (contrat de liquidité)	4 207	0,04%
Flottant	10 612 461	97,35%
TOTAL	10 901 157	100,00%

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte ni d'action de concert entre actionnaires, à l'exception d'un protocole d'accord relatif à la Société conclu entre Ekinops, Bpifrance, Aleph, Didier Bredy, François-Xavier Ollivier et les actionnaires de OneAccess comportant des stipulations relatives à la gouvernance de la Société et à la composition de son Conseil d'administration, à la composition de son actionnariat (engagement de conservation, de protection anti-dilutive, droit de première offre) et à des promesses de vente et dont l'entrée en vigueur n'interviendra qu'à la date de réalisation du projet d'acquisition de la société OneAccess par Ekinops. Ce protocole ne constitue pas un accord concernant.

4.2.2. Actionnaires significatifs non représentés au conseil d'administration

Les actionnaires significatifs de la Société sont représentés au conseil d'administration.

4.3. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

4.3.1. Conseil d'administration

A ce jour, la Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et au plus du nombre maximum de membres autorisés par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Il est cependant proposé à la prochaine assemblée générale dont l'avis de réunion a été publié le 23 août 2017 au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) n°101 de modifier les statuts de la Société afin de limiter à huit (8) membres le nombre de membres composant le Conseil d'administration de la Société. L'article 13 des statuts serait modifié en conséquence.

4.3.2. Droits de vote

A ce jour, les droits de vote de chaque actionnaire sont égaux au nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux. La Société exclue expressément le droit de vote double prévu par le dernier alinéa de l'article L.225-123 du Code de commerce.

Il est cependant proposé à la prochaine assemblée générale dont l'avis de réunion a été publié le 23 août 2017 au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) n°101 de modifier les statuts de la Société afin de rétablir le droit de vote double prévu au troisième alinéa de l'article L. 225-123 du Code de commerce et ainsi de conférer un droit de vote double (i) aux actions de la Société entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire, (ii) ainsi qu'aux actions nominatives de la Société attribuées gratuitement dans le cadre d'une augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

4.3.3. Contrôle de la société

A la date du présent document de référence, aucun actionnaire ne détient le contrôle, même présumé, de la Société.

En conséquence, la Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

4.3.4. Accord pouvant entraîner un changement de contrôle

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

4.4. PRINCIPAUX EVENEMENTS POST CLOTURE

4.4.1. Communiqué de presse du 6 juillet 2017

EKINOPS LANCE UNE AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC DPS : 1ERE ETAPE DU FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE ONEACCESS

- Augmentation de capital avec maintien du DPS d'un montant initial de 12,9 M€, pouvant être porté à 14,8 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension
- Prix de souscription : 4,20 € par action, soit une décote faciale de 28,21%
- Engagements de souscription à hauteur de 12,8 M€, représentant 99,0% de la levée de fonds envisagée
- Détachement du DPS le 10 juillet 2017 et souscription ouverte du 12 au 25 juillet 2017

Ekinops (Euronext Paris - FR0011466069 – EKI), concepteur innovant de solutions de transmission sur fibres optiques pour les réseaux télécoms à très haut débit, annonce le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires d'un montant initial de 12,9 M€, pouvant être porté à 14,8 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension. L'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé le 5 juillet 2017 le visa n°17-335 sur le Prospectus relatif à cette opération.

L'augmentation de capital se déroule à travers l'émission de 3 070 748 actions nouvelles³ au prix unitaire de 4,20 €, représentant une décote faciale de 28,21% par rapport au cours de clôture de l'action Ekinops le 4 juillet 2017 (5,85 €).

Cette augmentation de capital, destinée en premier lieu aux actionnaires d'Ekinops mais également ouverte à tous les investisseurs, s'inscrit dans le cadre du financement de l'acquisition du groupe OneAccess dont elle constitue la première étape.

Projet de rapprochement entre Ekinops et OneAccess : donner naissance à un acteur majeur des solutions de transport, de services Ethernet et de routage pour les réseaux télécoms

Ekinops et les principaux actionnaires de OneAccess, fournisseur mondial de premier plan de solutions d'accès réseau, ont signé, le 28 juin 2017, les accords définitifs en vue d'un rapprochement entre les deux sociétés. Les modalités de ce rapprochement ont été détaillées par voie de communiqués de presse diffusés (i) le 30 mars 2017 ([cf. communiqué de presse du 30 mars 2017](#)) et (ii) le 19 juin 2017 afin de tenir compte de nouvelles modalités de financement envisagées ([cf. communiqué de presse du 19 juin 2017](#)), et (iii) le 29 juin 2017 ([cf. communiqué de presse du 29 juin 2017](#)).

³ Pouvant être portée à 3 531 360 titres en cas d'exercice intégral de la clause d'extension

Le rapprochement des deux sociétés donnerait naissance à un acteur majeur des solutions de transport, de services Ethernet et de routage d'entreprise pour les réseaux, réalisant plus de 76,3 M€ de chiffre d'affaires combiné et une marge d'EBITDA combinée de 6,3% (données 2016 proforma⁴).

Les deux sociétés ont une vision technologique commune et offrent une très forte complémentarité produits, ce qui permettrait au nouvel ensemble de pénétrer de nouveaux segments de marché et de générer de la croissance dans un marché où le trafic Internet ne cesse d'augmenter et les besoins des opérateurs pour les solutions développées par Ekinops et OneAccess sont croissants.

Par ailleurs, OneAccess bénéficie d'une imposante présence auprès des très grands opérateurs (15 clients parmi le TOP 30 mondial) alors qu'Ekinops adresse principalement des opérateurs dits de rang 2, avec notamment de nombreuses références sur le marché américain. Ces positions complémentaires et la quasi-absence de clients communs permettrait au nouvel ensemble de maximiser les synergies commerciales.

Enfin, dans un secteur où la taille d'un fournisseur télécom a un impact direct sur sa capacité à gagner des contrats de plus en plus importants, cette massification majeure doterait le nouvel ensemble de la taille critique pour faire croître de façon importante la pénétration de ses produits et technologies au sein des grands opérateurs.

Principales modalités du rapprochement entre Ekinops et OneAccess

Cette acquisition de OneAccess par Ekinops se fera par cession d'actions OneAccess rémunérée en numéraire pour moitié et, pour l'autre moitié, par apport d'actions OneAccess rémunéré par émission d'actions nouvelles Ekinops, sur la base d'une valeur de transaction de la société OneAccess de 58 M€.

Le besoin de financement global lié à cette opération s'élève à un minimum de 33 M€ correspondant principalement au prix d'acquisition des actions OneAccess versé en numéraire et aux frais relatifs à la transaction. La Société a pour ambition de satisfaire ce besoin par le biais de l'augmentation de capital annoncée ce jour et de l'augmentation de capital réservée à l'entité conseillée par Aleph Capital et à Bpifrance d'un montant de 24 M€⁵. Cette augmentation de capital réservée, qui sera conditionnée à la réalisation de l'apport en nature d'une partie des actions OneAccess et à des conditions usuelles pour ce type de transaction, notamment à l'absence de survenance d'évènements significatifs défavorables, sera réalisée au même prix que celui retenu lors de la présente augmentation de capital avec maintien du DPS, soit 4,20 € par action. Cette opération donnera lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF. Un « Document E », décrivant les termes et conditions de l'apport susvisé, fera également l'objet d'un enregistrement par l'AMF.

Sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital annoncée ce jour, l'assemblée des actionnaires d'Ekinops convoquée ultérieurement sera appelée à se prononcer sur le projet d'apport des actions OneAccess ainsi que sur l'augmentation de capital réservée avec suppression du DPS à personnes dénommées au profit de l'entité conseillée par Aleph Capital et de Bpifrance. Il sera aussi demandé aux actionnaires de se prononcer sur des nominations d'administrateurs et des modifications statutaires (instauration de droits de vote double, limitation du nombre de membres composant le conseil d'administration à huit membres).

Ainsi, la transaction pourra être finalisée, les actionnaires de OneAccess recevant :

- pour moitié les actions Ekinops émises en rémunération de leur apport sur la base d'un prix de référence de 7,25 € par action ajusté pour tenir compte de l'impact de l'effet dilutif des augmentations de capital ; et
- pour moitié par le versement du prix de cession en numéraire.

8^{ème} trimestre consécutif de croissance supérieure à +20%

En M€ - Données consolidées non auditées	2017	2016	Variation en %
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre	4,40	3,60	+22%

⁴ Cf. ci-dessous compte de résultats et bilan proforma 2016

⁵ Opération qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de la Société qui devrait se réunir le 29 septembre 2017 sur 1^{ère} convocation

Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre	6,24	4,89	+28%
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre	10,64	8,49	+25%

Ekinops a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 10,64 M€, en croissance de +25% (+24% à taux de change constants), au 1^{er} semestre 2017. Le Groupe enregistre ainsi un 8^{ème} trimestre consécutif de croissance supérieure à 20%. C'est le plus important semestre jamais enregistré par la société et la première fois que le chiffre d'affaires semestriel dépasse la barre des 10 M€.

Compte-tenu de la bonne dynamique engagée et des tendances favorables anticipées pour les prochains mois, Ekinops confirme ses objectifs annuels : réaliser une nouvelle année de croissance soutenue sans augmentation significative de ses charges opérationnelles sur son périmètre actuel.

Principales modalités de l'augmentation de capital avec maintien du DPS

Capital social avant l'opération

A la date du Prospectus, le capital social d'Ekinops s'élève à 3 684 898,50 € divisé en 7 369 797 actions, de 0,50 € de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

Codes de l'action

Libellé : EKINOPS

Code ISIN : FR0011466069

Mnémonique : EKI

ICB Classification : 2737 – Equipements électroniques

Lieu de cotation : Euronext Paris (compartiment C)

Cadre juridique de l'opération

L'émission des actions nouvelles dans le cadre de la présente augmentation de capital a été autorisée par les 8^{ème} et 12^{ème} résolutions de l'Assemblée générale mixte du 12 mai 2017. En vertu de ces délégations de compétence, le Conseil d'administration, lors de ses réunions du 4 et du 5 juillet 2017, a décidé de procéder à la présente augmentation de capital.

Prix de souscription des actions nouvelles

4,20 € par action nouvelle, représentant une décote faciale de 28,21% par rapport au cours de clôture de l'action Ekinops le 4 juillet 2017 (5,85 €), et une décote de 21,71% par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit (5,36 € compte tenu de la valeur théorique du DPS qui s'élève à 0,49 €).

Nature de l'opération et nombre d'actions offertes

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires se déroule à travers l'émission de 3 070 748 actions nouvelles, pouvant être portée à un maximum de 3 531 360 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la clause d'extension en fonction de la demande.

Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris. Leur admission est prévue le 2 août 2017, sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Montant brut de l'opération

12 897 141,60 € pouvant être porté à un maximum de 14 831 712,00€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.

Engagements de souscription

Au total, les engagements irrévocables de souscription à titre irréductible et réductible des actionnaires existants (Didier Brédy, Cogefi, IMHOTEL, Karakoram, Mont-Blanc Alpen-Stock, Sunny AM, Turenne Capital, Turgot AM) ainsi que ceux des nouveaux investisseurs (Aurore Invest, Financière Arbevel, Financière de l'Europe, Herald IM, ING Luxembourg, Inocap et Vatel Capital) représentent un montant total de 12,8 M€ (dont 1,0 M€ à titre irréductible) et 99,04% du montant brut de l'opération (hors exercice de la Clause d'Extension).

- **Modalités de souscription**

A l'issue de la séance de Bourse du 7 juillet 2017, les actionnaires d'Ekinops recevront 1 droit préférentiel de souscription (DPS) pour chaque action détenue (soit au total 7 369 797 DPS). Les titulaires de DPS pourront souscrire à titre irréductible, à raison de 12 DPS permettant de souscrire à 5 actions nouvelles au prix de 4,20 € par action, et à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désiraient en sus de celui leur revenant au titre de l'exercice de leurs DPS à titre irréductible.

- **Cotation des droits préférentiels de souscription**

Les DPS pourront être acquis ou cédés sur le marché pendant leur période de cotation, entre le 10 et le 21 juillet 2017 inclus, sous le code ISIN FR0013256252. A défaut de souscription avant le 25 juillet 2017 ou de cession de ces DPS avant le 21 juillet 2017, ils deviendront caducs et leur valeur sera nulle.

- **Calendrier indicatif de l'opération**

28 juin 2017	Signature du Contrat Cadre en vue de l'acquisition de la totalité des actions de OneAccess, à hauteur de 50% desdites actions par voie de cession contre numéraire et à hauteur des 50% restant par voie d'apport d'actions contre remise en rémunération d'Actions Nouvelles Ekinops avec bons de souscription d'actions attachés à émettre Signature de l'Engagement de Souscription et du Protocole.
5 juillet 2017	Visa de l'AMF sur le Prospectus
6 juillet 2017	Diffusion du communiqué de presse de la société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus Diffusion par Euronext de l'avis d'émission
10 juillet 2017	Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris
12 juillet 2017	Ouverture de la période de souscription
21 juillet 2017	Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription
25 juillet 2017	Clôture de la période de souscription
31 juillet 2017	Date limite de décision d'exercice de la clause d'extension Diffusion d'un communiqué de presse de la société annonçant le résultat des souscriptions Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible
2 août 2017	Émission des actions nouvelles - Règlement-livraison Admission des actions nouvelles aux négociations sur Euronext Paris
10 août 2017 (date indicative)	Signature du traité d'Apport et signature du contrat d'acquisition sous condition suspensive de la réalisation de l'Apport
7 sept. 2017 (date indicative)	Enregistrement du Document E par l'AMF et Visa de l'AMF sur le prospectus de l'Augmentation de Capital Réservée
29 sept. 2017	Tenue de l'Assemblée Générale pour approbation de l'Apport et de l'Augmentation de Capital Réservée (sur 1ère convocation)

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus visé le 5 juillet 2017 sous le n°17-335 par l'Autorité des marchés financiers (AMF), composé du Document de référence enregistré le 28 avril 2017 sous le numéro R.17-031, et d'une Note d'opération (incluant le résumé du Prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social d'Ekinops ainsi qu'en version électronique sur les sites internet de la société (www.ekinops.net) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits à la section 1.5 du Document de référence et au chapitre 2 de la note d'opération.

4.4.2. Communiqué de presse du 31 juillet 2017

TRES LARGE SUCCES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL : EKinops LEVE 14.8 M€ POUR FINANCER LA 1ERE ETAPE DE L'ACQUISITION DE ONE ACCESS

- Montant total demandé : 32,5 M€, 2,5 fois supérieur à l'offre
- Exercice intégral de la clause d'extension

Ekinops (Euronext Paris - FR0011466069 – EKI), concepteur innovant de solutions de transmission sur fibres optiques pour les réseaux télécoms à très haut débit, annonce le large succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires, qui s'est déroulée du 12 au 25 juillet 2017.

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre du financement de l'acquisition du groupe OneAccess dont elle constitue la première étape.

Pour rappel, Ekinops et les principaux actionnaires de OneAccess, fournisseur mondial de premier plan de solutions d'accès réseau, ont signé, le 28 juin 2017, les accords définitifs en vue d'un rapprochement entre les deux sociétés, opération rémunérée en numéraire pour moitié et, pour l'autre moitié, par apport d'actions OneAccess rémunéré par émission d'actions nouvelles Ekinops, sur la base d'une valeur de transaction de la société OneAccess de 58 M€.

Didier Brédy, Président-Directeur général d'Ekinops, déclare :

" Nous nous réjouissons du très large succès de cette augmentation de capital qui marque une nouvelle étape majeure dans le cadre du projet ambitieux de rapprochement avec OneAccess. La forte demande à l'occasion de cette opération témoigne de l'adhésion de tous, actionnaires et nouveaux investisseurs, pour cette opération qui vise à donner naissance à un acteur majeur des solutions de transport, de services Ethernet et de routage pour les réseaux télécoms. Nous allons désormais nous concentrer sur les prochaines étapes du rapprochement afin de concrétiser cette opération d'ici la fin du mois de septembre 2017."

Plus de 93% des DPS exercés et un montant total demandé de 32,5 M€, plus de 2,5 fois supérieur à l'offre

Cette augmentation de capital avec DPS a fait l'objet d'une demande globale de 7 740 451 actions au prix unitaire de 4,20 € représentant une sursouscription de 252% et un montant total demandé de 32,5 M€.

La demande d'actions à titre irréductible s'est élevée à 2 870 000 actions, soit un taux d'exercice des DPS élevé de plus de 93%. La demande d'actions à titre réductible s'est établie à 4 870 451 actions.

Compte tenu de cet engouement, Ekinops a décidé d'exercer l'intégralité de la clause d'extension, à hauteur de 460 612 actions supplémentaires, et ainsi de porter le nombre de titres offerts à 3 531 360, représentant un montant total levé de 14 831 712,00€. En conséquence, la souscription à titre réductible ne sera que partiellement allouée, à hauteur de 661 360 actions.

A l'issue du règlement-livraison, qui aura lieu le 2 août 2017, le capital social d'Ekinops sera constitué de 10 901 157 actions. Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris le 2 août 2017, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN : FR0011466069 - code mnémorique : EKI).

Sur la base du capital social post-opération, la participation d'un actionnaire qui détenait 1,00% du capital de la société préalablement à l'augmentation de capital et n'ayant pas souscrit à celle-ci est désormais portée à 0,68%.

Rappel des principales modalités du rapprochement entre Ekinops et OneAccess

L'acquisition de OneAccess par Ekinops se fera par cession d'actions OneAccess rémunérée en numéraire pour moitié et, pour l'autre moitié, par apport d'actions OneAccess rémunéré par émission d'actions nouvelles Ekinops, sur la base d'une valeur de transaction de la société OneAccess de 58 M€.

Le besoin de financement global lié à cette opération s'élève à un minimum de 33 M€ correspondant principalement au prix d'acquisition des actions OneAccess versé en numéraire et aux frais relatifs à la transaction. La société a pour ambition de satisfaire ce besoin par le biais de l'augmentation de capital avec maintien du DPS dont le résultat est annoncé ce jour, et de l'augmentation de capital réservée à l'entité conseillée par Aleph Capital et à Bpifrance d'un montant de 24 M€⁶.

Cette augmentation de capital réservée, qui sera conditionnée à la réalisation de l'apport en nature d'une partie des actions OneAccess et à des conditions usuelles pour ce type de transaction, notamment à l'absence de survenance d'événements significatifs défavorables, sera réalisée au même prix que celui retenu lors de la présente augmentation de capital avec maintien du DPS, soit 4,20 € par action. Cette opération donnera lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF. Un « Document E », décrivant les termes et conditions de l'apport susvisé, fera également l'objet d'un enregistrement par l'AMF.

L'assemblée des actionnaires d'Ekinops convoquée ultérieurement sera appelée à se prononcer sur le projet d'apport des actions OneAccess ainsi que sur l'augmentation de capital réservée avec suppression du DPS à personnes dénommées au profit de l'entité conseillée par Aleph Capital et de Bpifrance. Il sera aussi demandé aux actionnaires de se prononcer sur des nominations d'administrateurs et des modifications statutaires (instauration de droits de vote double, limitation du nombre de membres composant le conseil d'administration à huit membres).

Ainsi, la transaction pourra être finalisée, les actionnaires de OneAccess recevant :

- pour moitié les actions Ekinops émises en rémunération de leur apport sur la base d'un prix de référence de 7,25 € par action ajusté pour tenir compte de l'impact de l'effet dilutif des augmentations de capital ; et
- pour moitié par le versement du prix de cession en numéraire.

Calendrier indicatif de l'opération

10 août 2017 (date indicative)	Signature du traité d'Apport et signature du contrat d'acquisition sous condition suspensive de la réalisation de l'Apport
7 sept. 2017 (date indicative)	Enregistrement du Document E par l'AMF et Visa de l'AMF sur le prospectus de l'Augmentation de capital réservée
29 sept. 2017	Tenue de l'Assemblée générale pour approbation de l'Apport et de l'Augmentation de capital réservée (sur 1 ^{ère} convocation)

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus visé le 5 juillet 2017 sous le n°17-335 par l'Autorité des marchés financiers (AMF), composé du Document de référence enregistré le 28 avril 2017 sous le numéro R.17-031, et d'une Note d'opération (incluant le résumé du Prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social d'Ekinops ainsi qu'en version électronique sur les sites internet de la société (www.ekinops.net) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à porter leur attention sur les risques décrits à la section 1.5 du Document de référence et au chapitre 2 de la note d'opération.

⁶ Opération qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la société qui devrait se réunir le 29 septembre 2017 sur 1^{ère} convocation

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1. RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

Personnes responsables des informations contenues dans l'actualisation du document de référence

Monsieur Didier BREDY

Président - Directeur Général

18 rue Kléber – 92400 Courbevoie

Téléphone : 01 49 97 04 01

Télécopie : 01 49 97 04 05

Adresse électronique : dbredy@ekinops.net

Déclaration des personnes responsables de l'actualisation du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence 2016 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant à la page 4 de la présente actualisation du document de référence 2016 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation du document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation du document de référence. »

Didier BREDY
Président - Directeur Général

5.2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

5.2.1. Commissaires aux Comptes titulaires

ALTONEO AUDIT représenté par Monsieur Cédric TOMINE

143 rue de Paris, 53000 Laval.

Altoneo Audit (anciennement dénommé Actualis Audit) a été nommé commissaire aux comptes par l'assemblée générale réunie le 30 avril 2009 pour une durée de six exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le renouvellement de mandat pour une durée de six exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 a été décidé par l'assemblée générale du 21 mai 2015.

Altoneo Audit est membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Angers.

DELOITTE & ASSOCIES représenté par Monsieur Thierry BILLAC

185, avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Deloitte & Associés a été nommé commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale réunie le 25 février 2013 pour une durée de six exercices sociaux, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Deloitte & Associés est membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles.

5.2.2. Commissaires aux Comptes Suppléants

ALTONEO DEVELOPPEMENT

2 square François Truffaut – 49000 Angers.

A la suite de la démission de Monsieur Jean ANGOT, Alpha Expertise Développement a été nommé commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale du 25 février 2013 pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer, sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2014.

Le renouvellement de mandat pour une durée de six exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 a été décidé par l'assemblée générale du 21 mai 2015.

Altoneo Développement est membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Angers.

BEAS représenté par Monsieur Joël ASSAYAH

195 avenue Charles de Gaulle – 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

BEAS a été nommé commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale réunie le 25 février 2013 pour une durée de six exercices, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

BEAS est membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles.

5.3. INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

5.4. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires de la présente actualisation du document de référence sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 3 rue Blaise Pascal, 22300 Lannion, France. La présente actualisation du document de référence peut également être consultée sur le site Internet de la Société (www.ekinops.net) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société.

L'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF est également disponible sur le site Internet de la Société (www.ekinops.net).

La Société a fait le choix de maintenir une information financière trimestrielle.

5.5. TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement n° 809/2004 pris en application de la directive prospectus et aux pages de la présente actualisation du document de référence.

		Pages du document de référence 2016 enregistré auprès de l'AMF sous le numéro R.17-31	Pages de l'actualisation du document de référence
1.	PERSONNES RESPONSABLES		
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	6.1	5.1
1.2	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	6.1	5.1
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES		
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	6.2.1	5.2
2.2	Changements des contrôleurs légaux	6.2.1	5.2
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES		
3.1	Présentation des informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice de la période couverte par ces informations financières. (<i>Indiquer les informations-clés résumant la situation financière de l'émetteur</i>)	1.1.1	1
3.2	Présentation des informations financières sélectionnées pour les périodes intermédiaires	1.1.1	1
4.	FACTEURS DE RISQUE Facteurs de risque propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité.	1.5	2.1.5
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR		5
5.1.	Histoire et évolution de la société		
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur;	5.4	
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur;	5.4	
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur;	5.4	

5.1.4.	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire (ou de son principal lieu d'activité, s'il est différent de son siège statutaire)	5.4	
5.1.5.	Evénements importants dans le développement des activités de l'émetteur.	1.2.1.1	
5.2.	Investissements		
5.2.1.	Principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement;	1.3.6	
5.2.2.	Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe);	1.3.6	
5.2.3.	Renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes.	1.3.6	
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS		
6.1.	Principales activités		
6.1.1.	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités – y compris les facteurs-clés y afférents –, en mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques ; et	1.3.1/1.3.4	
6.1.2.	Mention de tout nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché et, dans la mesure où le développement de nouveaux produits ou services a fait l'objet de publicité, indiquer l'état de ce développement.	1.3.2	
6.2.	Principaux marchés Principaux marchés sur lesquels opère l'émetteur, en ventilant le montant total de ses revenus par type d'activité et par marché géographique, pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques.	1.3.1	
6.3	Evénements exceptionnels au regard des points 6.1 et 6.2	1.5.4	
6.4.	Informations, sous une forme résumée, concernant le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.	1.3.5	
6.5.	Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.	1.3.1	
7.	ORGANIGRAMME		
7.1.	Description sommaire du groupe	1.2.2	
7.2	Liste des filiales importantes	1.2.2	
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS		
8.1.	Immobilisations corporelles importantes et charge majeure pesant dessus.	1.2.3	
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles.	3.3	
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT		
9.1.	Situation financière Description de la situation financière de l'émetteur, l'évolution de cette situation financière et le résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées, en	1.4.3	2.1 / 2.2

	indiquant les causes des changements importants survenus, d'un exercice à un autre, dans ces informations financières, dans la mesure nécessaire pour comprendre les affaires de l'émetteur dans leur ensemble.		
9.2.	Résultat d'exploitation		
9.2.1.	Mention des facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté.	1.4.3	2.1 / 2.2
9.2.2.	Explication des changements intervenus dans les états financiers.	1.4.3	2.2
9.2.3.	Mention de toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.	1.4.3	2.2
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX		1 / 2.2
10.1.	Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme).	1.4.5	2.2.3
10.2.	Indication de la source et le montant des flux de trésorerie de l'émetteur et décrire ces flux de trésorerie.	1.4.5	2.2.4
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	1.4.5	
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur;	1.4.5	
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1.	1.4.5	
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES Description des politiques de recherche et développement appliquées par l'émetteur	1.3.5	
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES		
12.1.	Indication des principales tendances depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement.	1.4.4	
12.2.	Indication des tendances connue ou susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours.	1.4.4	4.4
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE		
13.1.	Description des principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation.	1.4.4	
13.2.	Rapport des commissaires aux comptes	1.4.4	
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE		3.1
14.1	Nom, adresse professionnelle et fonction, dans la société émettrice, des personnes Membres des organes d'administration ou de direction	2.1.1	
14.2.	<u>Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale</u> Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration le précisant doit être faite.	2.1.2	

	<p>Indiquer tout arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.</p> <p>Donner le détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 14.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.</p>		
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES		
15.1.	Mention de la rémunération versée (y compris de toute rémunération conditionnelle ou différée) et les avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales pour les services de tout type qui leur ont été fournis par cette personne.	2.2	
15.2.	Mention du montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	2.3	
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		3.1
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	2.1.1	
16.2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration négative appropriée;	2.1.2	
16.3.	Informations sur les comités spécialisés (<i>y compris le nom des membres de ces comités et un résumé du mandat en vertu duquel ils siègent</i>)	2.1.3	
16.4.	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	2.5	
17.	SALARIÉS		
17.1.	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques	5.7.3	
17.2.	Participations et stock-options	5.1.3	
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.	5.7.4	
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		4
18.1.	Répartition du capital social	5.2	4.2
18.2.	Mention des personnes non membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur	5.2	3.2
18.3.	Mention des principaux actionnaires de l'émetteur disposant de droits de vote différents	5.2	4.3.2
18.4.	Dans la mesure où ces informations sont connues de l'émetteur, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui; décrire la nature de ce contrôle et les mesures prises en vue d'assurer qu'il ne soit pas exercé de manière abusive.	5.2	
18.5.	Description de tout accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.	5.2	
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	5.6	

20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR		2
20.1.	Informations financières historiques.	4.1/ 4.3	1/2
20.2.	Informations financières pro forma		
20.3.	États financiers	4.3	
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	4.2 / 4.4	
20.5.	Date des dernières informations financières		
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	0	2
20.7.	Description de la politique en matière de distribution de dividendes et restriction applicable à cet égard.	1.4.6	
20.7.1.	Montant du dividende par action	1.4.6	
20.8.	Indication des procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage	1.5.4	
20.9.	Description de tout changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice	1.4.4	
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		5
21.1.	Capital social	5.1	
21.1.1.	Mention du montant du capital souscrit et, pour chaque catégorie d'actions:	5.1	4.1.6
21.1.2.	Mention des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques;	5.1	4.1.1
21.1.3.	Mention du nombre, de la valeur comptable et de la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales;	5.1	4.1.2
21.1.4.	Mention du montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription;	5.1	4.1.3
21.1.5.	Mention des informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital;	5.1	4.1.3
21.1.6.	Mention des informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent;	5.1	4.3.4
21.1.7.	Mention de l'historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence.	5.1	4.1.6
21.2.	Acte constitutif et statuts		4.3
21.2.1.	Description de l'objet social de l'émetteur	5.3	
21.2.2.	Résumé de toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, charte ou règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance.	5.3	
21.2.3.	Description des droits, des privilèges et des restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.	5.3	
21.2.4.	Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires.	5.3	
21.2.5.	Description des conditions régissant la manière dont sont convoquées les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des	5.3	

	actionnaires		
21.2.6.	Description sommaire de toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, charte ou règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	5.3	
21.2.7.	Description de toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, charte ou règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée.	5.3	
21.2.8.	Description des conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, charte ou règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi.	5.3	
22.	CONTRATS IMPORTANTS	1.4.2	
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS		5.3
23.1.	Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	6.3	
23.2.	Attestation confirmant la correcte reproduction des informations dans le document de référence	6.3	
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	6.4	5.4
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	5.5	